

# Une entrevue du Soleil avec Fernand Lalonde Avec ou sans Ceco, la lutte au crime organisé continuera

Québécois,  
 attention  
 aux requins!

par Gilles OUELLET,  
 du bureau du Soleil

**SEPT-ÎLES** — Cet été, des milliers d'Américains ont abandonné les plages pour s'engouffrer dans des salles de cinéma où l'on projetait le film "Jaws", la monstrueuse histoire d'un requin qui dévore les joyeux baigneurs le long des côtes des États-Unis.

Ironie du sort, depuis quelques jours, c'est tout à fait le contraire qui se produit dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord, où des milliers de curieux prennent les plages d'assaut pour voir "de leurs yeux vus" au moins quatre requins qui s'y sont échoués.

Des pêcheurs ont ramené ces énormes poissons de leur pêche en haute mer. Présentement, des requins reposent en paix sur les plages de Gaspé, des Méchins et de Petite-Matane, sur la rive sud, et de la baie de Matamec, près de Moisie, à 22 milles à l'est de Sept-Îles, sur la Côte-Nord.

Dans ce dernier cas, l'aventure a été vécue par un vieux loup de mer, M. Jean Lévesque, âgé de 69 ans, un Sept-Îlien d'origine, qui, accompagné de Gabriel Lamothe et Denis François, est allé "lever" ses filets de hareng, lundi, dans la baie de Matamec, à bord d'une embarcation à moteur de 16 pieds.

Ce fut la stupéfaction pour les trois hommes d'apercevoir un requin dans les filets. Durant la nuit, le monstre des mers s'était attaqué aux filets et s'était étouffé en avalant dans sa gueule de 18 pouces de largeur une bonne partie des filets de nylon tendus par M. Lévesque. "Il y a une dizaine de brasses d'eau, (environ 35 pieds) à cet endroit."

De peine et de misère, les pêcheurs ont traîné les filets jusque sur la grève, emportant jusque là l'énorme requin d'environ 4,000 livres, et mort depuis quelques heures.

Par dizaines, les curieux franchissent le pont de la rivière Moisie et vont sur la plage pour voir l'animal de 27 pieds de long, avec une mâchoire de 68 pouces et des yeux de près de trois pouces de diamètre. Hier, le requin de Sept-Îles n'avait plus une seule de sa centaine de dents puisque les curieux

(Suite à la page A6, 3e col.)



Le requin qui a été capturé près de Sept-Îles.

Le Soleil, Gilles Ouellet

## Le Tribunal des transports peut siéger

par Fernando LEMIEUX

Journaliers, manutentionnaires, camionneurs et propriétaires attachés au domaine du transport au Québec, peuvent dormir tranquilles, au moins temporairement, en dépit de la récente décision du juge Pierre Côté, de la cour supérieure, décrétant inconstitutionnel le Tribunal des transports de la province.

Car le jugement du magistrat Côté a été immédiatement porté en appel, par Québec et il est bien possible que la Cour suprême du pays en soit saisie.

La procédure d'appel suspend automatiquement les effets du jugement du magistrat Côté. Autrement dit, les parties possèdent les mêmes droits qu'elles détenaient avant que les

procédures ne soient évoquées devant la Cour supérieure.

Le Tribunal des transports existe toujours et peut siéger, la loi le créant n'est pas abrogée et elle ne pourrait l'être qu'une fois que le jugement du tribunal suprême aura été rendu.

Un porte-parole officiel du ministère de la Justice du Québec nous a indiqué hier soir que le ministère ayant étudié la question et avait conclu que le Tribunal des transports pouvait continuer de siéger tant que les tribunaux n'auraient pas tranché définitivement la question.

Le lecteur se souviendra que le juge Côté, acceptant l'argumentation des avocats André Jolicoeur et du procureur conseil Jean K. Samson, en

était venu à la conclusion que la nouvelle loi québécoise sur les transports (1973) avait conféré aux juges du Tribunal des transports une juridiction que la constitution canadienne n'accorde qu'à des juges de tribunaux supérieurs, c'est-à-dire nommés par le gouvernement fédéral.

**Prévalence**

Le Tribunal des transports en est en appel des décisions rendues par la Commission des Transports. En quelque sorte, il a un droit de "surveillance" sur la Commission.

Or, précisément, en vertu de cet article 96 de l'AANB ce pouvoir de surveillance ne peut être dévolu qu'à la cour supérieure, pour la province de Québec.

En somme, tous les juges de la Cour provinciale, en particulier ceux nommés pour siéger sur des Tribunaux administratifs et qui ont charge de veiller à la bonne application de la loi, devraient voir leur nomination entérinée par Ottawa, par le truchement du gouverneur général en conseil.

D'où conflit entre Québec et Ottawa, et la décision du juge Pierre Côté le met en pleine lumière. Tout ce qu'a fait le Tribunal des transports jusqu'ici doit-il être annulé? Tout dépendra évidemment de la décision des tribunaux supérieurs.

**Mais en attendant...**

Mais en attendant cette décision et (Suite à la page A6, 3e col.)

par Gilbert ATHOT  
 La lutte contre le crime organisé doit et va continuer, avec le juge Jean Dutil s'il accepte de poursuivre le travail, mais pas nécessairement dans le cadre de la structure actuelle que constitue la Commission d'enquête sur le crime organisé (Ceco).

Telles sont à la fois l'assurance et les précisions que le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, a accepté, non sans quelque réticence, de donner, hier, dans une entrevue accordée au SOLEIL à ses bureaux de la Grande-Allée, à Québec.

Des rumeurs persistantes continuent de circuler régulièrement depuis quelques semaines sur les intentions du gouvernement Bourassa de vouloir mettre un terme au travail de la Commission d'enquête sur le crime organisé parce qu'elle risquerait, par son action, de toucher encore des personnalités libérales.

"Une chose, par exemple, qui va continuer, c'est la lutte au crime organisé. La lutte contre le crime organisé doit et va continuer, mais pas nécessairement par le truchement de l'organisme qu'est la Ceco actuellement", a notamment affirmé M. Lalonde au cours de l'entrevue.

Le noyau dirigé par le juge Dutil va-t-il rester en place?

"Je ne le sais pas. Ça va dépendre de lui bien plus que de moi", rétorque tout d'abord le solliciteur général avant d'ajouter:

"Je n'ai aucune raison d'enlever M. Dutil. Au contraire. Au contraire. Il n'y en a pas beaucoup qui ont le courage et la force de caractère pour faire ce genre de travail qui n'est pas intéressant, à savoir présider une enquête sur le crime organisé."

En réponse à une question, M. Lalonde a même avoué qu'il serait personnellement "très heureux" si le juge Jean Dutil acceptait de poursuivre sa tâche.

(Suite à la page A6, 1re col.)

### à lire

#### Saint-Nicolas

Déçu, le seul policier de la ville démissionne.

page A-3

#### Saint-Léonard

Jérôme Choquette ne fera aucune concession et la Loi 22 sera appliquée à la lettre.

page A-20

#### Trident

Gérard Paris quitte la présidence du Trident.

page A-11

#### Emprunts

La hausse du taux préférentiel n'aura aucun effet immédiat sur les prêts aux consommateurs.

page A-17

## les dents: un problème (2)

# Le Québec n'aura assez de dentistes qu'en l'an 2002

par Roger BELLEFEUILLE

Ce n'est pas avant l'an 2002 que le Québec aura des dentistes en nombre suffisant pour atteindre la moyenne nationale de 1974, qui était alors d'un dentiste par 2,696 habitants.

C'est ce qu'établit une projection du ministère des Affaires sociales. Ce travail tient compte de l'augmentation graduelle des étudiants à l'École de médecine dentaire de l'université Laval, d'un apport de quatre immigrants par année, mais aussi d'une diminution naturelle de deux pour cent des effectifs par année.

Selon l'Association dentaire canadienne, le Québec comptait, en 1974, 1,866 dentistes. Tous ces gens ne maintiennent pas la pince ou la fraiseuse. Quelques centaines sont retraités, enseignent ou occupent des postes dans l'administration publique.

En se basant sur ces mêmes données, il ressort qu'en 1974, le Québec

comptait un dentiste pour 3,287 habitants, ce qui est assez loin de la moyenne nationale.

L'Ontario, pour sa part, est beaucoup mieux pourvue; cette province a déjà un dentiste par 2,000 habitants.

A ce problème d'insuffisance d'effectifs traditionnellement formés, se greffe celui d'une distribution géographique anarchique.

Ainsi, 70 pour 100 de tous les dentistes du Québec sont concentrés dans la seule agglomération urbaine de Montréal. Avec cette conséquence que cette région a un rapport dentistes-population de un par 1,976 habitants, alors que celui du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie n'est que de un par 11,826.

Les régions éloignées n'attirent guère les professionnels, dit-on. Pourtant la région administrative de Québec est passablement urbanisée, est relativement bien équipée en ressource

socio-culturelles et fait bien vivre ses "docteurs". Mais ce territoire, foi de l'Ordre des dentistes, ne comptait, en 1973-1974, que 212 représentants de cette profession, soit une proportion de un par 4,440 habitants.

On a déjà mis en doute la pertinence de laisser aux militaires la conduite de la guerre. A-t-on laissé trop longtemps aux corporations professionnelles la responsabilité de l'organisation des soins en matière de santé?

**Un contingentement?**

Si le Québec manque de dentistes, pourquoi alors ne pas en former davantage?

On a pu croire et lire que la profession dentaire, parce que moins rémunératrice et moins prestigieuse que d'autres professions libérales,

(Suite à la page A6, 1re col.)



Le Soleil, Jacques Deschênes

### sommaire

Annonces classées	B-7 à B-16
Arts et lettres	A-10 à A-12
A Québec aujourd'hui	A-12
Bandes dessinées	A-21
Bridge	B-15
Consommation	B-5
Décès	B-17
Economie-finances	A-15 à A-17
Horoscope	B-16
Ma place au soleil	A-8
Mots croisés	B-11
Mot mystère	B-7
Patron	B-12
Sport	B-1 à B-4
Télévision	A-7 et B-6

### météo

Aujourd'hui: généralement nuageux  
 Demain: nuageux et possibilité d'averses. Détails, page A-2.

# Un autre délai pour les petits abattoirs

(PC) — Les petits abattoirs menacés de fermeture le 4 octobre prochain bénéficieront d'un délai additionnel, pendant lequel ils devront se conformer aux normes d'hygiène du ministre québécois de l'Agriculture.

C'est du moins ce qui se dégage du caucus qu'une vingtaine de députés libéraux ont tenu hier au parlement de Québec en présence du ministre Kevin Drummond.

Les députés, issus du milieu rural, ont également insisté auprès du titu-

laire de l'Agriculture pour que le gouvernement favorise une politique de regroupement de quelque 400 petits abattoirs, politique accompagnée de subventions directes et indirectes, de façon à éviter la faillite pour la plupart des abattoirs.

L'ex-ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, s'était empressé lors de l'éclatement du scandale de la charogne d'édicter des normes terriblement sévères, qui auraient dû s'appliquer à compter de cette semaine.

Mais le ministre Drummond a décidé dès son arrivée au ministère de l'Agriculture en juillet dernier de prolonger ce délai jusqu'au début octobre, afin de permettre aux petits abattoirs de pouvoir se conformer aux nouvelles normes, sans avoir à déclarer faillite.

Cependant, le caucus libéral est d'avis, suite à sa réunion à huis clos hier, pour prolonger ce délai, suggestion que le ministre Drummond a acceptée volontiers.

Selon un membre de la députation libérale, le ministère n'appliquera pas les nouvelles normes avant la publication du rapport Dutil sur la viande avariée, rapport qui doit être rendu public le 18 septembre, mais devrait également être retardé de quelques semaines, le temps de permettre à l'équipe de l'enquête sur le crime organisé de terminer sa tournée à travers le Québec.

Un autre député a confié qu'un nombre approximatif de 200 petits abattoirs, vraiment artisanaux, de-

vront fermer leurs portes d'une façon ou de l'autre et que les quelque 200 autres pourront se regrouper.

"Patinage"

Entre-temps, le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, considère que "les hésitations, pour ne pas dire le patinage du parti libéral, ont assez duré."

Le délai accordé par le ministre Drummond "ne règle pas le problème et ne fait que prolonger l'agonie de

quelques centaines de petits propriétaires d'entreprises québécoises."

Il persiste à croire que le gouvernement se servirait de ces petits abattoirs comme boucs émissaires, de façon à faire oublier son incurie dans le scandale de la viande avariée.

M. Roy réclame du ministre Drummond une commission parlementaire d'ici la fin du mois pour que cette question soit débattue publiquement et que le gouvernement "fasse connaître ses intentions, ainsi que ses décisions dans toute cette affaire".

## les élections en ontario

# Les conservateurs ontariens ont une "peur bleue"

par André OUMET  
envoyé du Soleil

OTTAWA — Les conservateurs ontariens ont une "peur bleue", selon un député conservateur fédéral de Toronto.

Otto Jelinek, qui s'occupe activement de la campagne électorale, confie au SOLEIL qu'il devra "travailler drôlement plus qu'il ne le croyait à Toronto, la clé de l'élection".

Cet ancien patineur de fantasia, maintenant député ici, mentionne une foule de gens à qui il a parlé et qui, tous, ont peur de voir s'écrouler le régime conservateur ontarien, maintenant vieux de 32 ans.

Le premier ministre William Davis avait remonté la côte ces derniers mois, d'ajouter M. Jelinek, mais tout à coup les organisateurs se rendent compte que ça ne marche plus, que la "grosse machine bleue" est en perte de vitesse.

"C'est peut-être pour cette fois-ci, ce changement de gouvernement", a dit M. Jelinek, pourtant un conservateur engagé.

Il est un des rares conservateurs fédéraux qui se mêleront de cette campagne provinciale, mais peut-être d'autres se joindront à lui si l'on voit venir la fin de l'hégémonie conservatrice en Ontario.

Un autre observateur averti, Fer-

rand Guindon, ancien ministre dans le cabinet Davis, n'est guère plus optimiste.

Député conservateur de Cornwall et ministre pendant des années, M. Guindon démissionne l'an dernier pour tenter sa chance sur la scène fédérale. Battu, il décide de prendre sa retraite et de s'occuper de son entreprise de plomberie à Cornwall.

Mais il était là, hier soir, lors d'une assemblée pour M. Davis et le candidat conservateur dans Cornwall.

"Il y a un fort sentiment anticongressiste parmi nos électeurs les plus fidèles à cause de la position de Stanfield sur le bilinguisme", de dire M. Guindon au SOLEIL.

Chose qui peut sembler assez étrange, on n'en veut pas au gouvernement Trudeau pour le bilinguisme, mais on en veut à Stanfield d'avoir appuyé la loi sur les langues officielles et "ces conservateurs ne voteront jamais libéral, ils resteront chez eux".

Et il cite des chiffres montrant que, dans Cornwall, les électeurs des districts de langue anglaise, qui votent traditionnellement conservateur, sont restés chez eux lors de la dernière élection.

Il n'y a à peu près pas de participation du parti fédéral dans la campagne conservatrice et, selon M. Guindon, "Claude Wagner est venu parler dernièrement à contrecœur,

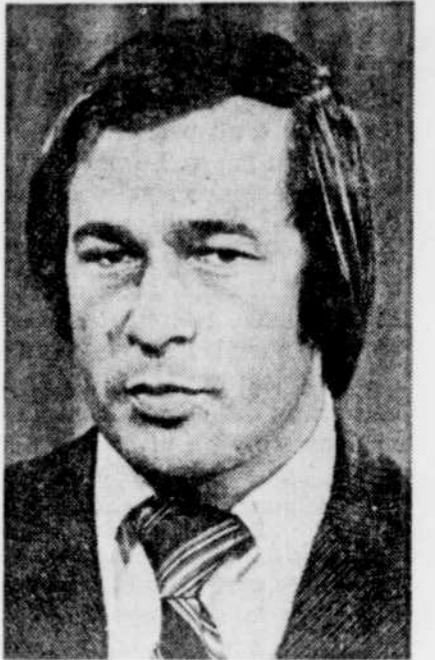
seulement parce que quelqu'un devait parler français".

Le candidat conservateur de Cornwall s'appelle Villeneuve, prénom "Randy", un prêtre qui, hier soir, a fait un discours qui ressemblait drôlement à un sermon, où il a prôné l'idée que Cornwall devienne un symbole pour tout le Canada, où les deux races fondatrices puissent vivre en harmonie, chacune dans leur langue.

Ce discours était évidemment en anglais, comme M. Villeneuve ne parle à peu près pas français.

Il a été suivi par le premier ministre Davis, qui, visiblement fatigué, s'en est tenu à ridiculiser ses adversaires avant de partir pour Ottawa.

Il voyage dans une camionnette de camping, son premier véhicule, une luxueuse maison mobile, étant tombé en panne. Elle était de couleur bleue.



M. Otto Jelinek



La ville de Saint-Nicolas n'a pas hésité à investir dans des locaux modernes pour la protection publique. Mais à quoi sert tout cela s'il n'y a personne

pour répondre à la demande? C'est la question que se pose le chef de police démissionnaire Denis Gaucher.

## Démission du seul policier en service, à Saint-Nicolas

Par Guy DUBE

Un conflit de personnalités entre trois des six édiles de Saint-Nicolas et le chef de police de l'endroit risque de perturber la sécurité publique de cette ville de la banlieue sud de Québec, dont les 6.500 habitants seront privés des services de leur seul policier à compter du 12 septembre.

Dans deux entrevues distinctes accordées au SOLEIL, hier, le chef de police Denis Gaucher et le conseiller municipal Nazaire Gingras, qui est responsable du service de la protection publique, ont bien voulu se vider le coeur en dénonçant l'attitude radicale de la moitié des membres du conseil "qui ont tout simplement écoeuré notre chef de police parce qu'ils ne lui aiment pas la face", selon les propos mêmes de M. Gingras.

Recommandation ignorée

Même si une recommandation de la Commission de police demandant l'embauche de sept policiers à Saint-Nicolas, il y a un peu plus de deux ans, les effectifs sont passés de deux à un, il y a 17 mois, laissant M. Gaucher protéger seul une population de plus de 6.000 habitants.

De plus, ce dernier doit également cumuler la fonction de chef des pompiers.

Il doit patrouiller 42

milles de rues (la ville de Saint-Nicolas longe le fleuve Saint-Laurent sur une distance de 18 milles entre le pont de Québec et Saint-Antoine-de-Tilly).

Il est pour ainsi dire en service 24 heures par jour, sept jours par semaine. Il ne peut pas se permettre d'avaler une seule bière ou consommation forte chez lui, parce qu'il peut être appelé sur les lieux d'un vol ou d'un accident à toute heure du jour et de la nuit.

Il doit en outre veiller sur six débits de boissons, trois succursales bancaires, un centre commercial abritant 26 magasins, un ciné-parc achalandé, les sorties et accès de l'autoroute 20, ainsi que sur 200 chalets d'été.

En une seule journée de tempête de neige, l'an dernier, il a reçu 96 appels téléphoniques: femmes qui devaient accoucher, accidents, gens isolés sur la route, feux, vols, etc.

Agé de 41 ans et possédant 13 années d'expérience dans la police, dont deux ans et demi au service de la ville de Saint-Nicolas, cet homme réclame vainement depuis plusieurs mois l'embauchement de personnel.

Sa vie familiale et sociale est souvent perturbée. Comme "récompense", il reçoit un salaire brut annuel de \$11.700. Récemment, il demandait

une augmentation de salaire de l'ordre de 20 pour 100, mais n'a pas reçu de réponse, alors que la moyenne d'augmentation de salaires des employés municipaux a été de quelque 40 pour 100.

"Mon épouse doit même m'aider, chez moi. C'est trop dur pour un homme seul. La population demande plus et mérite mieux que ça!", a-t-il murmuré au cours de l'entrevue, hier. "La population en souffre et en souffrira davantage, si la ville n'embauche pas de personnel", a ajouté M. Gaucher, qui est membre en règle de l'Association des chefs de police et de pompiers de la province de Québec.

Aussi, il a remis sa démission à la dernière séance du conseil municipal, mardi dernier, démission qui a été acceptée et qui sera effective à compter du 12 septembre.

"Je ne crois plus en leurs promesses, c'est fini! Je n'ai même pas le temps de faire de la patrouille, mais je le prends... Je ne peux même pas faire de prévention, ça manque auprès des jeunes, autant du côté policier que des incendies", a-t-il souligné amèrement.

Un bon policier

"C'est un homme numéro un qu'on vient de perdre. On a tout fait pour l'écoeurer! On n'a même pas reçu une seule critique de la part de la

population à son sujet".

M. Nazaire Gingras, conseiller municipal responsable de la sécurité publique à Saint-Nicolas, n'a rien à redire sur l'unique policier de la municipalité, sinon de louer le travail efficace qu'il a accompli depuis plus de deux ans.

Il n'hésite pas à dire que la ville attend tout simplement son départ pour engager deux ou trois autres policiers ainsi qu'un nouveau chef de police. Pendant ce temps, a-t-il continué, la sécurité du public est en jeu. "Tout ça à cause de trois membres récalcitrants du conseil!"

M. Gingras est même allé jusqu'à dire que la ville attend pour "investir dans du personnel", parce qu'elle entrevoit un éventuel regroupement des services publics dans les municipalités de Saint-Rédempteur, Bernières et Saint-Nicolas, chose qui ne pourra pas se concrétiser avant des années, puisque aucune démarche en ce sens n'a encore été entreprise par les villes concernées.

Ainsi, cette municipalité de la Rive-Sud, dont la population croît sans cesse avec la réalisation de projets d'ensembles résidentiels, n'a pas le choix: elle doit rendre publiques, prochainement, des soumissions pour un nouveau chef de police.

Quant aux autres policiers à être embauchés

(selon une recommandation vieille de deux ans de la part de la Commission de police, recommandation qui a été ignorée jusqu'à maintenant par le conseil municipal), aucune décision n'a été prise officiellement, ni même officieusement.

Sans emploi

Le chef Gaucher, qui a toujours été policier et qui est né dans un milieu policier (son père était directeur de la police à Saint-Hyacinthe), se trouvera sans emploi à compter du 12 septembre.

De leur côté, les 6.500 habitants de cette ville se trouveront sans chef de police (et sans policiers). Ce seront les agents du poste de la Sûreté du Québec de Charly qui répondront aux plaintes.

Tout ça à cause d'un conflit de personnalités entre trois conseillers récalcitrants (qui devraient, en fait, représenter la population) et un policier qui est "tanné" de faire le travail de cinq hommes au même salaire.

Il nous a été impossible, hier, de s'entretenir avec le maire de Saint-Nicolas, M. André D'Anjou, qui était retenu à l'extérieur. De toute façon, le conseiller Nazaire Gingras nous a affirmé que le maire affichait une position neutre dans cette affaire, qui doit connaître des rebondissements au cours de la prochaine séance du conseil municipal de l'endroit, le lundi 15 septembre.

## Les offres de Lake Asbestos n'enchantent pas les grévistes

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — La compagnie Lake Asbestos of Quebec Ltd a créé deux précédents dans l'industrie de l'amiante, cette semaine, en faisant des premières contre-propositions salariales à un groupe de 145 des 3.500 mineurs de la région de Thetford Mines, en grève depuis six mois.

Depuis au moins la célèbre grève de 1949, c'est la première fois qu'un producteur brise un front commun patronal et accepte finalement d'écarter le contrat modèle établi dans l'industrie en déposant des offres plus élevées. Dans ce cas-ci, c'est la Canadian Johns Manville qui avait conclu l'entente-cadre, en mars dernier, avec ses 2.200 employés d'Asbestos.

La Lake Asbestos a fait volte-face également en acceptant le principe d'intégrer dans l'échelle des salaires une indemnité de vie chère. Jusqu'à présent, les producteurs se contentaient de verser un montant forfaitaire en guise de rattrapage du coût de la vie, comme ce fut le cas, d'ailleurs, dans le contrat modèle paraphé par la Canadian Johns Manville.

Les contre-offres patronales

Néanmoins, en dépit de ce revirement de la situation, les grévistes ne peuvent faire preuve d'un optimisme trop ardent, l'écart restant grand entre les parties engagées dans le conflit.

En effet, LE SOLEIL a appris, hier, de source bien informée, que la Lake Asbes-

tos avait offert aux 145 employés de sa filiale de Robertsville, l'ancienne mine National Asbestos Ltd, des augmentations globales de salaires de \$1.38 l'heure pour une entente d'une durée de deux ans.

Or, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) réclamait, dans les demandes révisées qu'elle avait présentées, le 4 août dernier, au nom des 2.500 des 3.500 grévistes, des hausses de \$2.70 l'heure pour un contrat de deux ans. L'écart est de \$1.32, soit presque autant que ce que l'employeur est prêt à donner.

Selon les informations recueillies par LE SOLEIL, la Lake Asbestos offre, en sus de l'indexation des revenus, un rajustement horaire de \$0.70 dans l'échelle des salaires devant compenser pour la perte du pouvoir d'achat au cours des années 1972, 1973, 1974, et à partir des taux majorés, une hausse générale de 10 pour 100 (\$0.44 à la base) pour 1975, et un supplément de 5 pour 100 (\$0.24 à la base) pour 1976.

Ainsi, selon cette contre-proposition, le salaire de base qui était de \$3.73 l'heure, serait porté à \$4.87 cette année, et à \$5.11 l'an prochain, tandis que le revenu horaire moyen de \$4.05 se chiffrerait par \$5.22 en 1975, et par \$5.48 en 1976.

Le fossé est grand puisque la CSN dans ses contre-demandes du 4 août dernier, cherchait à obtenir un rattrapage de \$1.10, et des

augmentations de 15 pour 100 (\$0.72 à la base) pour cette année, et de \$0.85 pour l'an prochain. Selon cette proposition, le salaire de base ferait un bond à \$5.55 l'heure en 1975, et atteindrait \$6.40 l'année suivante. Le salaire moyen grimperait à \$5.92 et à \$6.77.

Rejet probable

Selon un informateur digne de foi, les négociateurs de la CSN jugent inacceptables les contre-propositions de la Lake Asbestos et sont convaincus que la compagnie en fera des plus alléchantes dès que les mineurs les auront rejetées.

Par ailleurs, les dirigeants syndicaux se réjouissent du fait que la Lake Asbestos ait brisé le front commun patronal en écartant le contrat modèle établi par la Canadian Johns Manville. Cette dernière a conclu avec ses 2.200 employés (affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques) une entente prévoyant, en sus de l'indexation des revenus, un montant forfaitaire de \$800 en compensation pour la perte du pouvoir d'achat et des hausses de salaires à la base de \$1.09 pour deux ans.

Les grévistes, autant CSN que Métallos, pourront fêter ce déblocage dans les négociations, demain, au centre culturel de Black Lake, où ils sont conviés à une épiluchette de 400 douzaines d'épis de blé d'Inde.

**ANTIQUITES**  
Grande vente  
de déménagement  
L'Héritage Antiquité  
26, rue St-Nicolas, Québec  
692-1681

**BUREAU A LOUER**  
Ste-Foy  
1,300 pi. carrés  
Libre immédiatement  
889-2508

**ESPACE A LOUER**  
Pour entrepôt ou manufacture.  
Entrées électriques 110, 220 et 550. 4800 p.c., hauteur 18 pi., construction de béton, à proximité de Québec.  
842-3608  
842-1269

**YOGA**  
cours après-midi, soir  
(sous permis Ministère de l'Éducation)  
Relaxation, hypnocalie, anti-stress, confiance en soi, maîtrise du système nerveux, détente mentale, méditation transcendante.  
TEL: 524-5849  
CENTRE DE PSYCHOLOGIE PRATIQUE DE YOGA  
509 est. Boul. Charest  
(Édifice Banque Toronto-Dominion)

**ANTIQUITES**  
Grande vente 3 jours  
Armoires, commodes, tables, coffres, etc. Aucune offre raisonnable refusée.  
Jeudi 9h. a.m. à 9h. p.m.  
Vend. 9h. a.m. à 9h. p.m.  
Sam. 9h. a.m. à 4h. p.m.  
143, rue St-Paul  
Québec

**YOGA**  
Le Centre de Yoga  
SIVANANDA  
475, Richelieu  
Annonce la reprise des cours réguliers  
le 8 septembre  
du jour et du soir.  
Pour information:  
Tél.: 524-1563 - 843-5563

## Les dents: un...

attirait peu de candidats. La réalité est tout autre.

Les trois universités québécoises qui donnent cette formation — Montréal, McGill et Laval — ont reçu cette année plus de 1.500 demandes d'admission, selon l'aveu même des porteurs de la profession.

Montréal ne peut en accepter que 84, McGill, 40, et Laval, 24. Quant à McGill, qui ouvre plus largement ses portes à des candidats de l'étranger, environ 30 pour 100 de ses nouveaux diplômés vont pratiquer à l'extérieur du Québec.

Il semble que le manque de ressources professionnelles et l'espace insuffisant soient les principales causes de ce goulot.

Existerait-il une volonté de contingentement des effectifs de la part de la profession elle-même?

Aucunement, affirme le président de l'Ordre des dentistes, le Dr Charles Gosselin. Cependant, il ne voit pas la pertinence d'ouvrir d'autres écoles en milieu universitaire, comme à l'université du Québec. Pour lui, il faut d'abord consolider les ressources actuelles et ne pas les éparpiller.

Fait assez étonnant toutefois, l'École de médecine dentaire de l'univer-

(Suite de la première page)

sité Laval n'a ouvert ses portes qu'en 1971, en dépit de demandes répétées en ce sens, de la part de la profession, depuis 1944.

## Le dentiste immigrant

Faute de produire plus de dentistes locaux, ne pourrait-on pas recourir davantage aux dentistes immigrants?

La question est épineuse. Elle agace. Le principal écueil sur lequel bute le dentiste étranger est celui de l'équivalence du diplôme.

Le président de l'Ordre des dentistes, le Dr Gosselin, admet volontiers qu'il y a environ une centaine de dentistes immigrants dont on ne sait quoi faire. Certains sont chômeurs, d'autres vendeurs, agents d'assurance, portiers d'hôtel, etc.

"Mais, affiche-t-il, il n'y a pas un pays au monde dont les techniques de dentisterie égalent celles du continent nord-américain. De plus, compte tenu du peu de places disponibles dans les universités québécoises, il faut donner la préférence aux gens d'ici." Le Dr Gosselin est catégorique: le Québec n'a pas les moyens de recycler les dentistes étrangers dans le cadre des écoles universitaires.

Mais ceux en provenance de pays

comme l'Égypte, Israël, l'Angleterre, la Suède, l'Allemagne auraient une qualité de formation qui se rapproche sensiblement des normes locales. Un an de recyclage pour la majorité de ces candidats, estime le président de l'Ordre, en ferait des dentistes aussi compétents, sinon plus, que tout nouveau diplômé québécois.

## Au point mort

Un projet pour offrir cette possibilité de recyclage est sur le chantier depuis un certain temps déjà. Les pourparlers sont au point mort pour le moment.

Il s'agissait de convertir la Clinique de prothèses Saint-Hubert à Montréal, un organisme à bon non lucratif qui a bénéficié de l'appui moral et financier de l'Ordre des dentistes, en clinique dentaire qui permettrait aux dentistes étrangers de s'initier ou de s'adapter aux techniques d'ici.

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'engageait à payer le coût des salaires cependant que les locaux et l'équipement, loué par l'Ordre, seraient couverts à part égale par la province et le gouvernement fédéral. Les deux ordres de gouvernement, semble-t-il, ne s'entendraient pas une fois de plus, sur certaines modalités de l'entente.

Pour le moment, tout dentiste étranger, pour obtenir un permis de pratique dans la province de Québec, peut se présenter aux examens du National Dental Examination Board, à Ottawa, ou à celui de l'Ordre québécois.

Les frais de l'examen sont de \$1.200. A ceux-ci, s'ajoutent les coûts de transport et de logement. En outre, le candidat doit se faire accompagner de quatre clients pour les examens cliniques. L'échec, dans de telles circonstances, devient fort onéreux.

Pour obvier, entre autres choses, aux problèmes de langue, l'Ordre a mis sur pied son propre examen à Montréal. Les frais sont d'environ \$800. Pour réduire les dépenses afférentes, il est question que, dès l'an prochain, l'université de Montréal fournisse, aux candidats qui le désirent, les clients nécessaires à l'examen clinique.

Cela ne règle pas pour autant le problème de l'insuffisance des ressources de recyclage pour ces étrangers sans compter les drames profondément humains que provoque cette situation chez les Néo-Canadiens.

Demain: un affrontement à venir.

## Le tribunal des...

(Suite de la première page)

si le Tribunal des transports n'agissait plus, des droits pourraient être perdus.

Par exemple, l'article 66 de la Loi des Transports impose un délai péremptoire: l'appel d'une décision de la Commission des transports dont une partie est insatisfaite doit être inscrit au greffe du tribunal dans les 15 jours suivant la publication de cette décision.

Advenant le cas où le greffe, en vertu de la décision du juge Côté, refuserait les nouveaux appels car la Commission siège toujours et la décision du magistrat ne la touche pas, il pourrait en résulter des problèmes graves.

Au cas où les tribunaux d'appel infirmeraient la décision du juge Côté ou qu'il interviendrait une entente constitutionnelle entre Ottawa et le Québec concernant le litige autour du fameux article 96 de l'AAMB, des droits des parties se croyant lésées seraient perdus.

Le Tribunal des transports entend conserver ces droits tout au moins et rendre jugement sur les appels déjà entendus de façon à ne pas faire perdre aux justiciables, en certains cas, des sommes qui pourraient s'avérer importantes.

Les futurs appels pourraient aussi être entendus quitta pour le Tribunal à "délibérer" jusqu'au jugement de dernière instance de la Cour qui sera appelée à décider de la constitutionnalité de la création du Tribunal des transports.

Ce serait une façon élégante de contourner l'imbroglio créé par le jugement du juge, Pierre Côté.

## Québécois, attention...

(Suite de la première page)

se les ont très vite arrachées comme souvenir!

Les trois requins de la rive sud seraient de la même famille et dans les mêmes tailles. A Petite-Matane, on parle d'un requin de 27 pieds et pesant 5.000 livres. Il en va de même pour ceux de Gaspé et des Méchins, où il y a autant de curieux sur les plages pour voir de près ce qu'a l'air un "vrai" requin.

Un spécialiste en la matière, M. Jean-Clet Gendron, professeur de mammalogie et ichtyologie (science des poissons) au Cegep de Hauterive, a expliqué au SOLEIL, s'appuyant sur les informations transmises, qu'il pouvait s'agir de requins pélerins ou de requins Laimargue. Le premier se retrouve autour de Terre-Neuve et il a tendance à agrandir son ère de distribution; le second peut atteindre 24 pieds, et fut déjà surpris près de Blanc-Sablon et dans le Saguenay.

M. Gendron est d'avis que ces bêtes sont trop grosses pour être des requins renard, comme certains le pensent, ou des requins blancs qui se tiennent dans les Maritimes. Quoi qu'il en soit, M. Gendron affirme qu'il s'agit là de spécimens exceptionnels.

D'autres expliquent cette "vague de requins" par la chaleur accablante et inhabituelle qu'on a connue cet été et qui aurait eu pour effet de dérouter ces bêtes des mers profondes.

Sur la rive sud, on songe à convertir les requins échus sur les plages en engrais pour enrichir le sol; à Sept-Îles, on projette de brûler l'animal cette fin de semaine qui vient.

## Une entrevue du...

Quel sera le sort de la Ceco?

"Je ne le sais pas. Quand je le saurai, je vous le dirai. Il n'y a pas de décision de prise là-dessus", a tout d'abord répondu sèchement M. Lalonde.

"Toutes les possibilités sont considérées", devait-il ajouter quand LE SOLEIL lui a demandé si la Ceco pouvait tout autant continuer que ne pas continuer.

Est-ce que la lutte contre le crime organisé peut continuer sans la Ceco?

"La Ceco, c'est quoi. C'est une commission qui n'en n'est pas une parce que c'est un groupe à l'intérieur d'une commission. La Ceco, c'est la commission de police", a dit le solliciteur général.

"La Ceco, ce sont des hommes qui ont des moyens que d'autres hommes ont eus auparavant, dont la chance a peut-être pas été aussi grande", ajoute-t-il.

Selon lui, il faut examiner attentivement l'action de la Commission d'enquête sur le crime organisé depuis trois ans. Se demander quelles ont été les erreurs, quels sont les côtés négatifs, les côtés positifs.

"Le sort de la lutte au crime organisé n'est pas littéralement et nécessairement lié au sort de la Ceco, telle qu'elle est actuellement. Ça pourrait être une autre Ceco", précise-t-il encore.

"Sa façon de travailler et les moyens qu'on lui donne pourraient être différents, mais la lutte au crime organisé doit continuer. Elle va continuer. Il faut modifier notre stratégie en fonction un peu aussi de l'efficacité ou de l'inefficacité de certains moyens", poursuit M. Lalonde.

En ce qui a trait aux auditions publiques proprement dites, le solliciteur général reconnaît que c'est un élément important dans la lutte contre le crime organisé.

"Mais c'est un piège. C'est-à-dire que c'est bon pourvu qu'on sache ce qui va apparaître à l'écran", a-t-il dit textuellement, tout en rappelant un article récent selon lequel des policiers seraient réticents à révéler le "prochain épisode" parce que certains témoins hésiteraient à collaborer.

M. Lalonde a même ajouté que le système de vente de la charogne aurait peut-être pu être combattu de façon tout aussi efficace sans enquête publique, d'autant plus, selon lui, que les citoyens impliqués dans cette enquête particulière ne feraient pas partie de ce qu'il appelle "la grosse pègre".

(Suite de la première page)

## Ecoute, etc.

Par ailleurs, M. Lalonde a affirmé, au cours de son entrevue au SOLEIL, que:

a) L'utilisation de l'écoute électronique "dépend des besoins qu'on a";

b) La section "intelligence" du célèbre CAD (centre d'analyse et de documentation) est "en train de" passer du secrétariat général du Conseil exécutif à la direction générale de la sécurité publique du ministère de la Justice;

c) Il n'a rien à dire actuellement sur l'enquête toujours en cours (elle dure depuis de nombreux mois d'ailleurs) sur le Nouveau-Québec et qui n'a donné lieu à aucune poursuite judiciaire;

d) Il croit, comme le ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang, que la loi devrait être changée afin d'éviter que des décisions de jurys puissent être éventuellement renversées par une Cour d'appel, comme dans l'affaire Morgentaler;

"Une question d'équilibre": Voilà comment M. Lalonde résume sa philosophie sur le citoyen et la police, sur les libertés individuelles et collectives, etc.



M. Fernand Lalonde

## Un complexe immobilier ne nuirait en rien au port de Montréal

par Jacques FORGET  
du bureau du SOLEIL

MONTREAL — La construction d'un ensemble immobilier dans le port de Montréal, depuis le quai Victoria jusqu'à l'entrée du canal Lahine, ne dérangera en rien les activités portuaires de la métropole. C'est ce qu'a tenu à affirmer au SOLEIL l'ingénieur en chef du port, M. Thibodeault.

La nouvelle de la construction possible d'un ensemble à vocation résidentielle et commerciale dans le port de Montréal a été annoncée mercredi soir par Radio-Canada. La télévision d'État a montré des photos de maquettes de l'ambitieux projet. Ces maquettes ont été découvertes dans une salle peu fréquentée de l'immeuble du Conseil des ports nationaux, à la cité du Havre.

Il s'agit d'un projet de plusieurs centaines de millions de dollars qui s'établirait sur une distance d'environ trois kilomètres, le long des installations portuaires. La modernisation du

port de la métropole a déplacé l'activité de transbordement à l'est du quai Victoria, jusqu'au pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. C'est là qu'on a érigé des installations plus modernes, laissant plus à l'est des installations devenues désuètes.

C'est ce qui permet de penser à utiliser ces trois kilomètres de littoral portuaire à des fins résidentielles. Dans cette partie du port, à l'ouest du quai Victoria, on ne compte plus en opération qu'un élévateur à grains, une gare maritime et quelques quais secondaires. L'utilisation de ces installations ne serait nullement gênée par la construction de bâtiments sur des quais et des jetées désaffectés et sur une partie du front portuaire.

Le projet d'amarrer le paquebot "France" au port de Montréal se marierait bien à ce complexe immobilier, puisque c'est au quai Victoria, à l'est de ce futur ensemble immobilier et à l'ouest des installations portuaires en activité, que le "France" viendrait accoster. Le digne paquebot deviendrait-il le pivot du port de Montréal?



## Un automne à ravir pour le jeune homme élégant

Tout nouveau, reflet de l'élégance pour le jeune homme, veste courte en cuir de première qualité. Coupe d'inspiration française très près du corps avec découpes originales. Longue glissière avant. Il se réchauffe d'un large col amovible en véritable loup. Choix de noir ou antique pour les tailles: 36 à 44.

Pour compléter la tenue, un pantalon très ajusté des hanches, modèle français CACHAREL. Confection dans un tweed donegal 60% laine et 40% polyester. Jambes très droites. Bleu, vert, gris/noir. Tailles: 28 à 38

Boutique, r. 56, r-de-ch. Centre-Ville tél: 524-5121 et  
r. 856, Place Laurier 1er tél: 651-7070.

**Paquet**

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER